



CONVENTION MASCAREIGNES DIRECT - PARTICULIERS

La BANQUE DES MASCAREIGNES dont le siège social est sis au 8ème Etage, One Cathedral Square, 16 rue Jules Koenig, Port Louis, d'une part, et son client désigné ci-dessous d'autre part

		[1]
M/Mme/Mlle	Titulaire [Nom / Prénom]	

Si Compte Joint:

		[2]
M/Mme/Mlle	Co-Titulaire [Nom / Prénom]	

Représenté par, et qui accepte:

		[3]
M/Mme/Mlle	Mandataire [Nom / Prénom]	

conviennent que les services Mascareignes Direct retenus à la présente convention seront accessibles à la personne suivante:

		[4]
M/Mme/Mlle	[Nom et Prénom]	

Option souhaitée (cocher la case correspondante):		<input type="checkbox"/> Consultation	<input type="checkbox"/> Saisie, Consultation	[5]
	Agence		Compte	
1		Principal:		[6]
2		Autre(s) à rattacher:		[7]
3				[8]
4				[9]
5				[10]
6				[11]

CACHET DE LA BANQUE: Fait à _____ le _____ [12]

Signature précédée de la mention «Conditions Générales lues et approuvées»

			[*]
M/Mme/Mlle	[Nom / Prénom]		

			[*]
M/Mme/Mlle	[Nom / Prénom]		

CADRE RESERVE A LA BM	
Agence: _____	[*] Vérifié par: _____
CC: _____	Date: _____
Gestion Service Client: 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 10 <input type="checkbox"/> 11 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> * <input type="checkbox"/>	
Vérifié / Saisi par: _____	Validé par: _____
	Date: _____
Numéro d'abonnement	



CONVENTION MASCAREIGNES DIRECT - PARTICULIERS

La BANQUE DES MASCAREIGNES dont le siège social est sis au 8ème Etage, One Cathedral Square, 16 rue Jules Koenig, Port Louis, d'une part, et son client désigné ci-dessous d'autre part

		[1]
M/Mme/Mlle	Titulaire [Nom / Prénom]	

Si Compte Joint:

		[2]
M/Mme/Mlle	Co-Titulaire [Nom / Prénom]	

Représenté par, et qui accepte:

		[3]
M/Mme/Mlle	Mandataire [Nom / Prénom]	

conviennent que les services Mascareignes Direct retenus à la présente convention seront accessibles à la personne suivante:

		[4]
M/Mme/Mlle	[Nom et Prénom]	

Option souhaitée (cocher la case correspondante):		<input type="checkbox"/> Consultation	<input type="checkbox"/> Saisie, Consultation	[5]
	Agence		Compte	
1		Principal:		[6]
2		Autre(s) à rattacher:		[7]
3				[8]
4				[9]
5				[10]
6				[11]

CACHET DE LA BANQUE: Fait à _____ le _____ [12]

Signature précédée de la mention «Conditions Générales lues et approuvées»

			[*]
M/Mme/Mlle	[Nom / Prénom]		

			[*]
M/Mme/Mlle	[Nom / Prénom]		

CADRE RESERVE A LA BM	
Agence: _____	[*] Vérifié par: _____
CC: _____	Date: _____
Gestion Service Client: 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/> 10 <input type="checkbox"/> 11 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> * <input type="checkbox"/>	
Vérifié / Saisi par: _____	Validé par: _____
	Date: _____
Numéro d'abonnement	

Service de Banque par Internet- Mascareignes Direct - Particuliers

CONDITIONS GÉNÉRALES

1.1 – Objet

Les dispositions suivantes ont pour objet de définir les Conditions Générales d'accès et d'utilisation des services de Mascareignes Direct qui permettent à " l'abonné " de consulter ou/et de gérer son (ses) compte(s) à distance. Sauf stipulation contraire expresse, ces dispositions ne sont pas dérogoires des autres dispositions des présentes Conditions Générales.

Les services de Mascareignes Direct permettent de consulter des informations personnelles ou générales et d'effectuer certaines opérations.

1.2 – Conditions d'accès aux services de Mascareignes Direct

Tout abonnement aux services de Mascareignes Direct est subordonné à la détention ou à l'ouverture par l'abonné, ou son représentant légal, d'un compte dans les livres de la Banque des Mascareignes.

Les services de Mascareignes Direct sont ouverts à tous les clients de la Banque des Mascareignes, personnes physiques capables majeures ou leurs mandataires, ou personnes morales agissant par leur représentant par simple demande écrite.

En cas de compte joint, l'un et/ou l'autre titulaire peuvent être abonnés aux services de Mascareignes Direct avec l'accord exprès de l'autre titulaire.

Dans le cas de titulaires d'un compte joint, il faut noter que le service Mascareignes Direct sera disponible, sur demande, à chacun des titulaires du compte. Dans ce cas, chacun des abonnés titulaire du compte joint pourra effectuer, seul, toute opération sur le compte à travers Mascareignes Direct.

1.3 – Modalités d'identification : numéro d'abonné et code confidentiel

L'abonné accède aux services de Mascareignes Direct après s'être identifié par la composition d'une double clé formée du numéro d'abonné attribué par la Banque des Mascareignes lors de la souscription aux services de Mascareignes Direct et du code confidentiel numérique.

Pour permettre le premier accès à un service de Mascareignes Direct, la Banque des Mascareignes attribue à l'abonné un code confidentiel provisoire. L'abonné est tenu de le modifier et de choisir un code confidentiel lors de la première connexion

Le numéro d'abonné et le code confidentiel sont personnels à l'abonné et sont placés sous sa seule et exclusive responsabilité. L'abonné peut, à son initiative et à tout moment modifier son code confidentiel, ce qu'il lui est conseillé de faire fréquemment. Il est conseillé de ne pas choisir un code confidentiel aisément décelable par un tiers (tel qu'une date de naissance). Il ne doit jamais être indiqué sur les écrits ou messages électroniques adressés à la Banque des Mascareignes (ou à des tiers) ou verbalement à un tiers ou même un employé de la banque.

Après trois tentatives infructueuses de composition du code confidentiel, le dispositif d'accès aux services de Mascareignes Direct devient inopérant. Dans ce cas, le service sera de nouveau accessible à l'abonné le jour suivant.

Il faut noter que l'attribution de plusieurs codes par la Banque des Mascareignes est possible en cas de pluralité d'utilisateurs sur un même compte abonné.

Si l'abonné n'arrive pas à accéder au service le jour suivant ou les(s) jour(s) d'après, à cause d'une mauvaise saisie par lui de son code confidentiel, il peut, s'il le souhaite, accéder de nouveau au service après demande auprès de la Banque des Mascareignes dans les mêmes conditions que lors de l'ouverture (ce service pourrait faire l'objet d'une facturation).

1.4 – Opposition à l'accès aux services de Mascareignes Direct.

En cas de perte ou de vol du code confidentiel, l'abonné doit immédiatement en informer la Banque des Mascareignes qui bloquera l'accès aux services de Mascareignes Direct. L'opposition devra être faite par téléphone ou en personne et devra être immédiatement confirmée par courrier recommandé avec accusé de réception ou signifiée en personne auprès de l'agence de la Banque des Mascareignes qui gère le compte de l'abonné. En cas de contestation, la date de réception de cet écrit fera foi entre les parties. La remise en fonctionnement est effectuée sur demande de l'abonné dans les mêmes conditions que lors de l'ouverture.

1.5 – Principaux services offerts par internet.

- Renseignements

Position des comptes, débits en instance de la carte bancaire, chèquiers ou cartes bancaires mis à disposition, envoi de documents relatifs aux services, produits d'épargne et de placements distribués (selon disponibilité et la mise en place du service), informations sur les crédits.

- Virements

Virement de l'un des comptes de l'abonné vers un autre des comptes de l'abonné et/ou vers un compte de tiers ouvert à la Banque des Mascareignes ou dans tout autre établissement de crédit, sous réserve d'indiquer les coordonnées complètes de ce compte.

- Commandes de chèquiers

Si l'abonné désire faire une demande ponctuelle, il peut commander son chéquier par l'intermédiaire de l'un ou l'autre des canaux des services de Mascareignes Direct.

- Opposition sur chèque

Toute opposition faite par téléphone devra être confirmée par écrit à la Banque des Mascareignes dans les 48 heures, conformément à la réglementation en vigueur.

- Souscriptions de produits et services

L'abonné peut souscrire à la majorité des produits et services offerts par la Banque des Mascareignes.

Les services offerts, non encore opérationnels au moment de l'adhésion de l'abonné, seront progressivement mis à disposition par la Banque des Mascareignes. L'abonné en sera informé par tout moyen à la convenance de la Banque des Mascareignes, en particulier par l'intermédiaire des canaux concernés.

1.6 – Exécution des opérations

Dès validation électronique, l'ordre est enregistré. Les opérations sont exécutées sous réserve du solde du/des comptes de l'abonné, et de ses autres engagements. Les opérations passées dans le cadre de Mascareignes Direct seront enregistrées par la Banque des Mascareignes dans le cadre des usages bancaires et financiers d'imputation.

1.7 – Information - Réclamation

Conformément à la section 58 (1) et (2) du Banking Act 2004, l'abonné est invité à nous informer immédiatement, et en tout état de cause avant l'expiration d'un délai de 30 jours, de toute erreur ou omission constatée sur le relevé.

1.8 – Preuve des opérations sollicitées

Seuls les relevés de compte adressés par courrier à l'abonné établissent entre les parties les opérations passées sur le compte et la position du compte de l'abonné.

La preuve des opérations effectuées pourra être faite par tout moyen (tel que enregistrement) résultant des modes de communication utilisés entre l'abonné et la Banque des Mascareignes. De convention expresse, les parties reconnaissent que les enregistrements effectués par la Banque des Mascareignes, quel qu'en soit le support, feront foi sauf preuve contraire.

La preuve des opérations effectuées pourra également être rapportée par tous moyens notamment par les récapitulatifs des transactions établies par les systèmes informatiques de la Banque des Mascareignes.

Lorsqu'un écrit, dûment signé par l'abonné, est une condition impérative d'exécution de l'opération envisagée, notamment pour souscrire aux produits et services offerts via les services bancaires à distance, l'abonné s'engage expressément à respecter cette condition. A défaut, la Banque des Mascareignes sera fondée à ne pas tenir compte de l'opération demandée. Il est néanmoins convenu entre les parties que la signature via l'utilisation du numéro d'abonné et du code confidentiel vaut signature manuscrite.

1.9 - Responsabilités

L'abonné et la Banque des Mascareignes sont responsables de l'exécution des engagements qu'ils ont souscrits dans le cadre des services de Mascareignes Direct.

La Banque des Mascareignes s'engage à mettre en oeuvre les moyens utiles pour assurer aux abonnés l'accès aux services de Mascareignes Direct dans le cadre d'une obligation de moyens. Elle a pris toutes mesures techniques tendant à assurer la protection de la confidentialité des informations accessibles et de leur transmission. Elle ne pourra de ce fait voir sa responsabilité recherchée que s'il est établi à sa charge un manquement à cette obligation de moyens.

L'abonné s'engage notamment au respect des conditions d'utilisation du service, et particulièrement au respect des instructions liées à la sécurité du service.

En conséquence, la Banque des Mascareignes ne saurait notamment être tenue pour responsable, et l'abonné ne pourra prétendre à aucune indemnité, des conséquences quelles qu'elles soient résultant notamment :

- du non respect des procédures d'utilisation des services de Mascareignes Direct,
- des délais d'acheminement et d'exécution dans la passation des ordres,
- de l'usage frauduleux ou abusif résultant notamment de la divulgation du numéro d'abonné et du code confidentiel,
- de la communication d'informations fausses, inexactes ou incomplètes,
- de la lenteur éventuelle du transport des données ou de la saturation, et de façon plus générale de la qualité quelle qu'elle soit de ce transport de données,
- du mauvais fonctionnement ou de l'interruption des prestations pour des raisons résultant de pannes, interventions de maintenance, de la force majeure, du cas fortuit ou du fait d'un tiers, notamment les liaisons informatiques, ou du réseau de télécommunications, ou de fourniture du courant électrique, ou d' inadéquation du matériel informatique et des logiciels utilisés ou du matériel téléphonique.

Au cas où la responsabilité de la Banque des Mascareignes serait établie, seul le préjudice personnel, prévisible, matériel et direct de l'abonné pourrait donner lieu à réparation.

1.10 – Recommandations spécifiques relatives à l'utilisation de Mascareignes Direct

Dans le souci de protéger la confidentialité des données bancaires, la Banque des Mascareignes invite l'abonné à prendre toutes dispositions utiles, notamment en effaçant les données bancaires dès la fin de la consultation, et en interdisant l'accès aux tiers non autorisés dans l'hypothèse d'un téléchargement de ces données bancaires vers un logiciel de gestion.

De façon générale, la Banque des Mascareignes rappelle à l'abonné qu'il lui appartient de protéger les données et/ou les logiciels stockés ou chargés, et/ou l'équipement informatique utilisé, de la contamination par des virus ou de tentatives d'intrusion, quelles qu'elles soient.

1.11 – Durée – Résiliation - Suspension

L'accès aux services de Mascareignes Direct est ouvert pour une durée indéterminée. Chacune des parties peut y mettre fin, par lettre recommandée avec accusé de réception, à tout moment, moyennant le respect d'un préavis de 15 jours sans avoir à indiquer ni justifier du motif. La résiliation prend effet à l'expiration du mois en cours.

Seule la consultation des comptes sur Mascareignes Direct sera possible en cas d'ordre de la Cour et/ou des autorités relatif au(x) compte(s) / au(x) client(s).

En tout état de cause, l'accès est interrompu lors de la clôture du compte.

Par ailleurs, la Banque des Mascareignes se réserve la faculté de suspendre l'exécution de tout ou partie des services de Mascareignes Direct sans aucun préavis ni formalité, en cas d'utilisation non conforme aux Conditions Générales de la présente convention de ces services, notamment en cas de non paiement de l'abonnement.

1.12 - Tarification

Le coût de l'abonnement aux services de Mascareignes Direct est précisé dans le tableau des tarifications applicables à la clientèle de la Banque des Mascareignes.

Par ailleurs, l'abonné reconnaît avoir été informé que les services et/ou opérations sollicitées et/ou effectuées, notamment par l'intermédiaire des services de Mascareignes Direct, peuvent donner lieu à tarification dont l'abonné reconnaît avoir pris connaissance et qui est notamment disponible et affichée dans les agences de la Banque des Mascareignes. A cet effet, l'abonné autorise expressément la Banque des Mascareignes à prélever sur son compte toutes sommes que l'abonné pourrait lui devoir au titre des prestations et services fournis. Tout défaut de paiement autoriserait la Banque des Mascareignes à suspendre les prestations sans préavis ni formalités.

La tarification est susceptible d'être modifiée et la Banque des Mascareignes s'engage à en informer préalablement l'abonné dans les conditions prévues à l'article 6.2 de la Convention de Compte " La modification de la tarification ".

1.13 – Dispositions diverses

Les services de Mascareignes Direct sont soumis aux droits privatifs de la Banque des Mascareignes et aucune autre utilisation que celle expressément autorisée par la présente convention, notamment la reproduction ou la représentation, totale ou partielle, ne peut être faite.